

**MUTEK**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 SEPTEMBRE 2021**

**MUTEK**  
**ÉTATS FINANCIERS**  
**30 SEPTEMBRE 2021**

**SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 15
Renseignements complémentaires	16 - 18



## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
MUTEK

### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de MUTEK (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 septembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 septembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, MUTEK tire une partie de ses produits d'activités de vente de boissons lors du festival dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de MUTEK et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de boissons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2020, de l'actif à court terme au 30 septembre 2021 et au 30 septembre 2020, et des actifs nets aux 1er octobre et 30 septembre 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 30 septembre 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 3, fait partie intégrante de notre rapport.



<sup>1</sup>  
J. BROSSARD  
S. HANLEY CPA INC.

Brossard  
Le 6 décembre 2021

---

<sup>1</sup> Par Catherine Hanley, CPA auditrice, CA

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

MUTEK

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

4

	2021	2020
<b>PRODUITS</b>		
Revenus autonomes (annexe A)	942 788 \$	435 702 \$
Subventions fédérales (annexe B)	748 697	613 719
Subventions provinciales (annexe C)	621 276	664 456
Subventions municipales (annexe D)	261 000	233 568
Subventions autres organismes	109 713	33 830
	2 683 474	1 981 275
<b>CHARGES</b>		
Frais de production (annexe E)	1 117 449	635 841
Frais de communication (annexe F)	782 623	698 686
Frais de programmation (annexe G)	496 649	408 320
Frais d'administration (annexe H)	198 698	147 728
	2 595 419	1 890 575
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	88 055 \$	90 700 \$

MUTEK

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

5

	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2021 Total	2020 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	5 284 \$	151 383 \$	156 667 \$	65 967 \$
Excédent des produits sur les charges	(2 008)	90 063	88 055	90 700
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 602	(2 602)	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	5 878 \$	238 844 \$	244 722 \$	156 667 \$

MUTEK

BILAN

30 SEPTEMBRE 2021

6

	2021	2020
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	48 844 \$	225 159 \$
Débiteurs (note 4)	164 480	105 526
Subventions à recevoir (note 5)	763 203	468 559
Frais payés d'avance	14 745	23 188
	991 272	822 432
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)</b>	5 878	5 284
	997 150 \$	827 716 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	248 368 \$	179 950 \$
Produits reportés	49 989	28 142
Subventions reportées (note 9)	424 071	432 957
	722 428	641 049
<b>DETTE À LONG TERME (note 10)</b>	30 000	30 000
	752 428	671 049
<b>ACTIFS NETS</b>		
<b>INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>	5 878	5 284
<b>NON AFFECTÉS</b>	238 844	151 383
	244 722	156 667
	997 150 \$	827 716 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

  
\_\_\_\_\_, administrateur

DocuSigned by:  
  
\_\_\_\_\_, administrateur

68083EB4C8EC401...

S&H

MUTEK

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

7

	2021	2020
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	88 055 \$	90 700 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissements	2 008	1 729
Prêt - subvention	-	(10 000)
	90 063	82 429
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 3)	(263 776)	12 214
	(173 713)	94 643
<b>ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 602)	(2 503)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Dettes à long terme	-	40 000
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	(176 315)	132 140
<b>ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	225 159	93 019
<b>ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	48 844 \$	225 159 \$

## 1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir des services d'éducation dans le domaine des arts électroniques, notamment en offrant des cours, en organisant des conférences, des rencontres, des séminaires, des colloques, des symposiums, des spectacles et d'autres événements semblables.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants des états financiers qui requièrent l'utilisation d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

### Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus non monétaires (commandites) reçus sous forme de biens-fonds et de matériel sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque ceux-ci peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les revenus non monétaires reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés qu'à condition que leur juste valeur puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et qu'il s'agisse de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

## 2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

### Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par département. Le coût de chacun de ces départements se compose des frais du personnel et des frais directement rattachés au département. Il assume également un certain nombre de charges de fonctionnement, qui sont communes à l'administration de l'organisme.

L'organisme ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à l'administration générale ne sont pas ventilées; les autres charges sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

Les charges salariales sont ventilées selon le poste occupé et le temps consacré à une fonction dans chacun des départements.

Les autres charges sont ventilées en fonction de l'utilisation qui en est faite dans chacun des départements.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

**2. MÉTHODES COMPTABLES (suite)****Instruments financiers (suite)***Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

**3. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Débiteurs	(58 954) \$	77 905 \$
Subventions à recevoir	(294 644)	(228 017)
Dépôt de garantie	-	1 600
Frais payés d'avance	8 443	(362)
Créditeurs	68 418	(181 607)
Subventions reportées	(8 886)	314 553
Produits reportés	21 847	28 142
	<b>(263 776) \$</b>	<b>12 214 \$</b>

**4. DÉBITEURS**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Clients	82 321 \$	33 575 \$
Taxes de vente	82 159	71 951
	<b>164 480 \$</b>	<b>105 526 \$</b>

## 5. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2021	2020
Ministère du Tourisme	255 000 \$	44 400 \$
Conseil des arts du Canada	172 000	53 475
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)	110 000	70 000
Gouvernement du Canada	79 369	50 609
Ville de Montréal	66 000	55 200
Ministère de la Métropole	30 000	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	15 960	114 501
Ministère de la Culture et des Communications	13 250	25 000
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	11 624	5 145
Musicaction	10 000	5 000
British Council	-	25 229
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	-	20 000
	763 203 \$	468 559 \$

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	1 433 \$	1 433 \$	- \$	46 \$
Matériel informatique	30 206	24 328	5 878	5 238
	31 639 \$	25 761 \$	5 878 \$	5 284 \$

## 7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée d'un montant maximal de 150 000 \$ au taux de base plus 2,55 %. Il possède également deux cartes de crédit autorisées d'un montant maximal de 20 300 \$ et de 20 000 \$ aux taux respectifs de 19,90 % et 10,95 % chacune.

**8. CRÉDITEURS**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Fournisseurs et frais courus	204 302 \$	137 550 \$
Salaires	43 122	29 722
Montant dû à une société sous contrôle d'un administrateur, sans intérêt	944	12 678
	<b>248 368 \$</b>	<b>179 950 \$</b>

**9. SUBVENTIONS REPORTÉES**

Financement destiné à couvrir les charges du prochain exercice :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Solde au début de l'exercice	432 957 \$	118 404 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(432 957)	(118 404)
Conseil des arts du Canada	162 215	307 950
Patrimoine Canadien	99 500	-
Conseil des arts et des lettres du Québec	60 278	35 862
British Council	58 433	50 000
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	27 500	21 500
Ministère de la Culture et des Communications	13 145	17 645
Conseil des arts de Montréal	3 000	-
Solde à la fin de l'exercice	<b>424 071 \$</b>	<b>432 957 \$</b>

**10. DETTE À LONG TERME**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Emprunt, d'un capital restant dû de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt, jusqu'au 31 décembre 2022 <sup>(a)</sup>	30 000 \$	30 000 \$

- a) Au cours de l'exercice précédent, l'organisme a obtenu un emprunt de 40 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse 30 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022, le solde de 10 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par 36 versements, capital et intérêts, le 31 décembre 2025.

**10. DETTE À LONG TERME (suite)**

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2022	-	\$
2023	30 000	
	<hr/>	
	30 000	\$

**11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 14 950 \$ et les versements à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2022	14 950	\$
------	--------	----

**12. INSTRUMENTS FINANCIERS****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 septembre 2021 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont la réception finale du montant est raisonnablement assurée en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

## 13. ÉTAT DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE

Au 30 septembre, les montants des produits et des charges reliés au festival MUTEK sont les suivants :

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Subventions	1 666 936 \$	1 215 369 \$
Échanges et commandites de service	552 743	300 409
Contributions - sociétés	55 042	6 000
Billetterie	51 014	17 453
Commandites en espèces	50 000	28 000
Boissons	41 786	1 390
Consultations externes	14 901	35 017
Dons	12 128	-
Produits dérivés	3 510	1 351
Autres revenus	2 628	9 069
	2 450 688	1 614 058
<b>Charges</b>		
Frais de production	1 034 824	586 891
Frais de communication	754 583	664 563
Frais de programmation	433 756	218 776
Frais d'administration	193 812	141 406
	2 416 975	1 611 636
Excédent des produits sur les charges	33 713 \$	2 422 \$

**14. ÉTAT DE L'UTILISATION DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Au 30 septembre, l'aide financière reçue de la Ville de Montréal dans le cadre du Soutien aux événements d'affaires pour les industries culturelles et créatives phase B pour le volet marché du festival MUTEK 2021 a été utilisée de la façon suivante:

	<b>2021</b>
<b>Produits</b>	
Subventions	15 000 \$
	<u>15 000</u>
<b>Charges</b>	
Frais de communication - Plateforme Web	15 485
Frais de programmation - Consultant	5 000
	<u>20 485</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(5 485) \$</u>

**15. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

	2021	2020
<b>ANNEXE A</b>		
<b>REVENUS AUTONOMES</b>		
Échanges et commandites de service	552 743 \$	300 409 \$
Consultations externes	143 937	73 238
Contributions - sociétés	55 042	6 000
Billetterie	51 014	17 453
Commandites en espèces	50 000	28 000
Boissons	41 786	1 390
Grand prix - Conseil des arts de Montréal	30 000	-
Dons	12 128	-
Produits dérivés	3 510	1 351
Autres revenus	2 628	7 861
	942 788 \$	435 702 \$

**ANNEXE B****SUBVENTIONS FÉDÉRALES**

Patrimoine Canadien	60 000 \$	73 160 \$
Conseil des arts du Canada - fonctionnement	130 000	130 000
Conseil des arts du Canada - projets	199 260	91 325
The Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)	140 000	140 000
Musicaction	20 000	20 000
Subvention salariale d'urgence du Canada	190 745	149 234
Ministère de l'Emploi et du Développement social	8 692	-
Gouvernement du Canada - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	10 000
	748 697 \$	613 719 \$

	2021	2020
<b>ANNEXE C</b>		
<b>SUBVENTIONS PROVINCIALES</b>		
Conseil des arts et des lettres du Québec - fonctionnement	159 600 \$	159 600 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec - projets	42 614	185 526
Ministère du Tourisme	255 000	135 000
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	100 000	100 000
Ministère de la Culture et des Communications	39 500	51 653
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale	24 562	26 677
Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	-	6 000
	621 276 \$	664 456 \$

**ANNEXE D****SUBVENTIONS MUNICIPALES**

Ville de Montréal	192 000 \$	152 000 \$
Conseil des arts de Montréal - fonctionnement	65 000	65 000
Conseil des arts de Montréal - projets	4 000	16 568
	261 000 \$	233 568 \$

**ANNEXE E****FRAIS DE PRODUCTION**

Honoraires	550 691 \$	379 203 \$
Location d'équipement	218 735	50 428
Location et frais de salle	201 956	54 537
Salaires et charges sociales	73 501	69 931
Autres frais	29 654	67 449
Achats - approvisionnements	24 007	2 344
Assurances	12 493	9 511
Frais de billetterie	6 412	-
Déplacements et hébergement	-	2 438
	1 117 449 \$	635 841 \$

	2021	2020
<b>ANNEXE F</b>		
<b>FRAIS DE COMMUNICATION</b>		
Salaires et charges sociales	341 047 \$	303 677 \$
Honoraires	271 801	248 842
Placement médias	113 435	81 163
Exposition, salon et représentation	23 176	35 916
Poste et messagerie	16 895	18 918
Produits dérivés	6 754	5 683
Frais d'impression	5 490	2 470
Affichage	4 025	2 017
	782 623 \$	698 686 \$

**ANNEXE G****FRAIS DE PROGRAMMATION**

Cachets artistes et droits	305 798 \$	178 544 \$
Honoraires	108 534	90 110
Salaires et charges sociales	51 875	47 655
Frais d'accueil artistes et invités	24 340	74 255
Déplacements et représentation	6 102	17 756
	496 649 \$	408 320 \$

**ANNEXE H****FRAIS D'ADMINISTRATION**

Salaires et charges sociales	105 065 \$	75 180 \$
Honoraires	26 014	6 346
Loyer	20 115	21 321
Honoraires professionnels	17 733	14 876
Frais de bureau	16 591	13 176
Intérêts et frais bancaires	4 379	8 100
Déplacements et représentation	3 881	3 107
Télécommunications	2 536	3 542
Amortissements	2 008	1 729
Support informatique	340	315
Taxes et permis	36	36
	198 698 \$	147 728 \$